



Projet d'établissement

Crèche TOM POUCE
38, rue Louis Pasteur
33320 Sainte Foy la Grande
05.24.24.23.90 ou 07.63.71.02.74
CDC du Pays Foyen

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	3
I. LE PROJET SOCIAL.....	3
Modalités d'analyse de la pratique.....	5
II. LE PROJET ÉDUCATIF.....	5
A. Les valeurs de l'équipe	11
B. Les différents besoins	12
C. Les temps de transitions	13
D. Les limites	14
E. Le développement durable au cœur de nos actions	14
III. AUTRES ÉLÉMENTS RÈGLEMENTAIRES.....	16
A. Les différentes prestations d'accueil proposées.....	16
B. Dispositions pour l'accueil d'un enfant en situation de Handicap	17
C. Labellisation AVIP.....	18
IV. PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES.....	20
V. LA PLACE DES FAMILLES DANS LA STRUCTURE TOM POUCE.....	24
VI. RELATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES.....	25
CONCLUSION.....	27
LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	28

INTRODUCTION

La crèche TOM POUCE est une structure d'accueil à temps complet ou à temps partiel pour les enfants de 10 semaines à 4 ans. Elle a pour projet principal d'être la mieux adaptée aux besoins des enfants accueillis.

Nous veillons à être disponibles pour écouter chaque enfant et sa famille. En effet, l'enfant est un individu à part entière et avec une histoire bien personnelle, son propre rythme et ses habitudes.

Nous nous efforçons d'établir une relation de confiance avec les parents afin de proposer une cohérence éducative, pour permettre aux enfants d'évoluer de découvrir, et de s'amuser en toute sécurité.

Ce projet d'établissement garantie à l'ensemble des utilisateurs, des professionnelles et des partenaires une référence commune. Il sert de fil conducteur dans les actions menées. Il tient compte de l'éthique et du respect des valeurs. Il permet une évaluation et une évolution car il se redéfinit constamment et progressivement.

Le projet d'établissement découle et reprend les grands principes de la charte Nationale pour l'Accueil de Jeune Enfant.

I. LE PROJET SOCIAL

La structure d'accueil petite enfance TOM POUCE est un établissement géré par la Communauté de Communes du Pays Foyen qui assure pendant la journée l'accueil régulier et occasionnel d'enfants au sein d'une crèche collective.

Elle est placée sous la responsabilité du Président de la Communauté des Communes et répond aux textes régissant les EPCI et textes réglementaires régissant les EAJE.

La raison d'être du service est de pouvoir rester ouverte et ainsi accueillir toutes les familles sans distinction, habitants principalement la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Les objectifs sont :

- De favoriser l'intégration des familles à situation défavorisée.
- De permettre à tout enfant, quel que soit la situation, de bénéficier de moments de partage de jeux, d'activités éducatives et de rencontres.
- D'aider les familles à apprendre la séparation en nous confiant leur enfant.
- De permettre à l'enfant d'apprendre le « vivre ensemble » avant son entrée dans la scolarité.

Les modalités d'inscription, de suivi de la demande et d'attribution des places sont les suivantes :

Un primo-accueil est effectué par l'animateur du RPE (Relais Petite Enfance), qui a un rôle d'OAPE (Offre d'accueil de la Petite Enfance), pour toutes les familles qui souhaitent se renseigner sur les modes de garde proposés sur le Territoire.

Lorsque la famille a fait le choix de demander une place en crèche :

La commission d'attribution des places en crèches, composée du Vice-Président délégué à l'Enfance ainsi que les élus de la Communauté de Communes, le coordinateur petite enfance, la coordinatrice administrative, l'animateur du RPE en tant qu'accueillant OAPE

(Offre d'Accueil de la Petite Enfance) et les directrices de structures, se réunissent chaque année au mois d'avril et décide d'attribuer les places aux familles en fonction des critères suivant :

- 1) La famille ne doit pas présenter d'impayés sur les structures Petite Enfance et Enfance jeunesse de la CDC.

Priorité d'attribution si :

- 2) Un des deux parents réside sur le territoire de la CDC.
- 3) Un des deux parents travaille ou en recherche d'emploi.
- 4) Famille monoparentale ou Famille d'Accueil
- 5) Présence de fratrie dans les structures
- 6) Le nombre d'heures du contrat en fonction des besoins des familles.

Néanmoins votre enfant peut être accepté en dehors de ces critères dans la mesure où des places restent vacantes.

Les familles qui ont acceptées la place qui leur a été attribuée pour leur enfant signent ensuite un contrat annuel avec la Communauté de Communes.

Ces familles sont alors reçues au sein du Bureau Enfance Jeunesse, qui est le guichet unique de l'Enfance, pour réaliser toutes les formalités administratives avant l'accueil de leur enfant au sein de l'EAJE.

Les objectifs du projet social tendent à respecter l'enfant dans sa globalité. C'est à dire de prendre en compte autant ses possibilités propres que le contexte social et culturel dans lequel il évolue.

L'identité culturelle sera respectée mais aussi les diversités sociales. Nous nous attacherons à permettre la mixité ce qui répond à la diversité des cultures qui se côtoient sur la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Afin que l'enfant connaisse et apprivoise son environnement de vie, de nombreuses activités sont réalisées au sein du territoire. L'EAJE TOM POUCE travaillera aussi en relation avec les autres structures d'accueil de la petite enfance du territoire et les associations locales proposant des activités pouvant être adaptées pour les plus jeunes enfants. Ce qui permettra la coordination de l'action éducative et le développement du lien social.

Ces activités sont :

- Rencontres avec une animatrice à la Médiathèque municipale pour un temps d'histoires.
- Création et entretien d'un espace jardin dès les beaux jours
- Observer et participer à la vie des aquariums (3 au total)
- Observer et nourrir chaque jour nos 2 poules dans l'espace extérieur de la crèche
- Intervention de professionnels sportifs ou culturels (artistes, éducateurs sportifs...) au sein de la structure.
- Rencontres avec les assistantes maternelles du RPE pour des animations communes

L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents. Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques. Au contraire, l'animateur (souvent psychologue ou éducateur spécialisé) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes. L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc une psychologue, extérieur à l'équipe que nous rencontrons 3 fois par an, à raison de 2h par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants (soit 6h par an).

II. LE PROJET EDUCATIF

La prise en charge de l'enfant dans sa globalité suppose un engagement respectueux de la satisfaction des besoins fondamentaux et des rythmes individuels.

La plupart du temps les enfants sont accueillis par groupe (en fonction de leur âge et/ou de leur développement), sauf début de matinée et fin de journée (un seul groupe constitué). Par ailleurs, les lieux sont aménagés en espaces adaptés aux besoins de chacun. Ainsi, les plus jeunes bénéficient d'un accueil plus particulier dans une salle aménagée pour eux. Notre désir est de faire de la crèche un lieu où il fait bon s'y retrouver, un lieu d'apprentissage, de découverte, de socialisation, de relations et pas seulement un mode de garde.

Chacun doit pouvoir y trouver sécurité, espace et possibilité de s'exprimer. L'enfant sera accompagné dans l'acquisition de son autonomie, mais sera aussi libre de choisir suivant ses affinités, ses goûts, son compagnon de jeu, le jeu et l'activité.

Il est important, en accueil collectif, de rester à l'écoute des parents afin d'être attentif et respectueux du vécu familial de l'enfant. L'équipe veille à ce qu'une relation de confiance soit établie et que le contact avec les parents soit facilité.

En effet, pour qu'existe une cohérence éducative envers l'enfant, il est nécessaire qu'une confiance s'instaure entre les parents et le personnel au fil du temps.

➤ Projet éducatif en fonction des espaces occupés et de la méthodologie de l'équipe.

Le souhait de l'équipe éducative est d'accompagner l'enfant dans son développement afin d'assurer son bien-être et de lui permettre de grandir en autonomie, tout en respectant ses rythmes.

PROJET EDUCATIF	METHODOLOGIE DE L'EQUIPE
<ul style="list-style-type: none">• L'accueil : Procurer à l'enfant un sentiment de sécurité affective	<p><u>En accueil collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Pour l'accueil et pour le départ, un professionnel est mobilisé pour l'enfant et sa famille sur la totalité de ce temps fort de la journée. Un pointage est fait par un système informatique. La

<p>et permettre la continuité entre sa famille et la crèche.</p>	<p>passation se fait de bras en bras pour les plus petits ou par l'accompagnement jusqu'à la salle de jeux pour les plus grands.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le doudou est proposé (si besoin) pour faciliter ce temps fort et reste à la disposition de l'enfant toute la journée. • Le professionnel doit adopter une attitude sécurisante sans déposséder le parent de son rôle. • L'accueillant devra verbaliser cet instant et ne pas le précipiter. • Un professionnel référent est mis en place, pour le temps de l'adaptation. Toutefois, l'enfant reste libre d'aller vers le professionnel de son choix. • La famille comme le professionnel profiteront de ces temps pour échanger sur le quotidien de l'enfant (état de santé, de fatigue, sommeil, prise de repas, évènement particulier...). En complément, chaque enfant dispose d'un cahier de transmission permettant le partage des informations. • Lors des retrouvailles, il est nécessaire de laisser l'enfant finir ce qu'il est en train de vivre.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le repas</u> : Le repas est un temps de plaisir gustatif, olfactif, d'échanges et de convivialité dans le calme et la sérénité. L'appétit de chacun doit être respecté. • La tétée est un moment privilégié où l'enfant établit une relation affective, d'échange avec le professionnel et satisfait aussi son besoin de succion. 	<p><u>En accueil collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le repas se déroule dans le calme. • Lors des repas les moyens grands sont séparés des plus petits. Afin de respecter l'équilibre alimentaire et l'équité, la crèche fournit les repas en veillant à développer le goût en proposant des menus équilibrés et en intégrant des aliments variés de couleurs différentes dans leur alimentation. Le professionnel doit favoriser les échanges entre enfants et adultes et ne jamais forcer l'enfant à manger. • Favoriser l'apprentissage à la mastication et à la prise des repas seuls (autoriser les doigts, proposer les fourchettes...) • L'alimentation lactée est conforme à celle proposée par les familles. Toutefois les professionnelles restent vigilantes, au vu de leurs observations, afin que cela reste cohérent avec la morphologie et l'âge de l'enfant. • Afin de permettre la poursuite de l'allaitement maternel, un espace est aménagé pour les mamans souhaitant allaiter leur enfant. • <u>Les repas sont servis dans de la vaisselle éco responsable.</u>
<p><u>Le sommeil</u> : est une fonction importante de l'équilibre, indispensable à la croissance, au développement intellectuel et moteur. La régularité du sommeil est essentiel pour l'enfant, il doit être un moment de plaisir et de détente. L'enfant est donc respecté individuellement</p>	<p><u>En accueil collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les bébés</u> : le moment de sieste doit être appréhendé avec justesse, ce qui suppose un décodage des signes de fatigue, un rituel d'endormissement, un respect individualisé des rythmes et une surveillance adaptée. • <u>Pour les plus grands</u> : un temps de sieste est prévu après le repas. Toutefois, selon le besoin et le rythme de l'enfant, cela peut lui être proposé à d'autres moments de la journée. La sieste est surveillée par un professionnel et n'est pas interrompue par l'adulte. • Chaque enfant a un lit adapté à son âge et si possible toujours le même.

<p>dans son rythme de vie, ses besoins propres, son temps de sommeil et ses rituels d'endormissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de préparer les enfants à l'endormissement, un temps de relaxation est parfois proposé par les professionnels avec les divers objets transitionnels (doudous, sucettes...)
<p><u>L'Hygiène :</u> <u>Les soins</u> sont donnés dans le respect, la pudeur et la confiance. Ils favorisent la relation individuelle entre enfant et professionnel. <u>L'acquisition de la propreté</u> dépend d'un processus Physiologique et psychologique qui nécessite une maturation neuromusculaire. En fonction du souhait des parents et après dialogue, l'apprentissage de la propreté est introduit en tenant compte de l'acteur principal " l'enfant", de son âge, de sa maturité et de sa demande. <u>Le lavage des mains</u> C'est une activité à part entière, l'enfant devient petit à petit l'acteur autonome.</p>	<p>En accueil collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les soins d'hygiènes sont adaptés à l'âge de l'enfant, personnalisés et exécutés avec douceur. Ce doit être un moment privilégié de paroles et d'échanges entre l'enfant et l'adulte. • Ces soins sont l'occasion de porter un regard sur d'éventuels signes préjudiciables à la santé de l'enfant. Une attention vigilante doit être maintenue en ce qui concerne toute lésion corporelle suspecte. • L'apprentissage à la propreté et la mise au pot doivent être progressifs et en accord avec les parents. L'équipe éducative n'obligera jamais un enfant à être propre, mais lui proposera régulièrement de passer aux toilettes. L'enfant doit pouvoir prétendre au respect de son éventuelle pudeur en souhaitant s'isoler, tout en restant sous la vigilance discrète de l'adulte. • Le lavage des mains est systématiquement effectué avant (si nécessaire) et après le passage aux toilettes, avant et après le repas et à tout moment de la journée, si besoin.
<p>• <u>L'éveil :</u> Le jeu favorise l'éveil et le développement des facultés sensorielles, intellectuelles et motrices. Il est essentiel au bon développement de l'enfant et à la construction de sa personnalité. Il permet le développement de l'imagination et l'apprentissage des relations sociales et de la communication.</p>	<p><u>Jeux libres</u> : Des jeux d'extérieurs avec camions, petites voitures, structure de motricité, mais aussi des promenades pour découvrir son environnement. Tout ceci aide l'enfant à libérer son énergie, mais aussi à observer le monde qui l'entoure. Dans la salle de vie, un coin dînette (pour jouer à grandir en imitant l'adulte), un coin garage et tapis de voiture, une ferme et des animaux, des espaces moteurs (pour exercer son corps et se situer dans l'espace), des jeux de préhension, d'empilage et d'encastrement (pour développer sa motricité fine). Des jeux sensoriels, pour exercer et apprêter au mieux ses cinq sens. <u>Activités dirigées</u> : Des activités manuelles, pâte à modeler, peinture et collage. Des activités musicales, chansons, comptines et manipulation de petits instruments. Des ateliers cuisines. Baby gym et éveil corporel (avec des intervenants) <u>Sorties occasionnelles</u> : Un atelier bibliothèque certains jeudis matin. Rencontres inter structures (RPE). Il est important de préciser que nous n'imposons jamais à un enfant de participer à une activité. Nous veillons également à ne pas nous immiscer dans le jeu de l'enfant si celui-ci n'en fait pas la demande. Observer l'enfant dans son jeu nous</p>

	<p>permet aussi de le connaître et de comprendre certains de ses comportements.</p> <p>Les activités sont réalisées par petits groupes, selon l'âge, le nombre et l'envie.</p>
LES ESPACES NECESSAIRES	AMENAGEMENT DE L'ESPACE pour l'accueil collectif
<u>L'accueil</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Un hall d'entrée sécurisé avec un digicode (le code devra être donné seulement aux familles de la crèche. Cet espace devra se présenter de façon ouverte. Un banc contre le mur est installé, ainsi qu'une étagère le long du mur. C'est à cet endroit que les familles se déchaussent et trouvent des surchaussures • Dans le couloir accédant aux salles de vie, le on trouve, un espace table à langer pour déshabiller et rhabiller les bébés. Un banc pour déchausser, déshabiller les enfants plus grands et installer leurs affaires aux porte manteaux ainsi que des casiers traversants munis d'une porte côté salle de changes.
<u>L'éveil</u>	<p>1) <u>Salle des moyens-grands</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeux intérieurs libres : une salle de vie pour les plus grands avec des jeux en accès libre. Des armoires de rangement pour les jouets et le petit matériel au sein de la salle d'éveil. • Les activités dirigées se font dans la salle de vie avec une table d'activités de 8 places. <p>2) <u>Salle des bébés</u></p> <p>Une salle de vie et activités bébés avec possibilité d'aménager des espaces pour séparer la restauration des activités. Une ouverture permet une communication entre les deux salles d'éveil (bébés et moyens-grands)</p> <p>3) <u>Les espaces extérieurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les espaces extérieurs : un espace extérieur pour les bébés, avec un revêtement de sol approprié et un auvent pour protéger du soleil. Un espace extérieur pour les plus grands, dans lequel il est implanté des structures de jeux adaptés à la tranche d'âge (18mois à 2 ans1/2). Le revêtement de sol est approprié, d'un seul tenant pour amortir les éventuelles chutes. Une partie de l'espace extérieur est abrité pour pouvoir prendre les goûters... <p>4) <u>L'accueil des assistantes maternelles du RPE :</u></p> <p>Dans un autre espace de la structure, les assistantes maternelles du RPE sont accueillies dans une salle aménagée avec du matériel spécifique, des espaces de jeux délimités (voitures, dinette, coin détente). Cet espace offre une diversité de jeux et de jouets accessibles aux enfants. Du matériel de motricité peut être installé lors de l'intervention d'éducateurs sportifs. Elle doit pouvoir accueillir au plus 20 enfants et 8</p>

	<p>adultes. Elle doit donc contenir un lavabo pour le lavage des mains suite aux activités salissantes.</p> <p>Les assistantes maternelles du RPE peuvent aussi se regrouper plusieurs fois par semaine dans cette salle.</p> <p>Un espace mutualisé au sein d'une crèche permet d'élargir le projet. Un planning annuel d'utilisation de la salle sera effectué et tenu par la directrice de la structure en liaison directe avec le secrétariat de la CDC et le responsable du RPE</p>
<p><u>Les repas</u></p>	<p>Un espace dédié aux repas dans une partie de la salle de vie des moyens-grands proche de la cuisine, avec 3 tables escamotables. Un point d'eau est nécessaire dans cet espace pour le nettoyage des mains et de la bouche après le repas.</p> <p>Les bébés prennent leurs repas dans la salle de vie Bébés, soit dans les bras des professionnels pour les prises de biberons, soit sur les chaises hautes ou des fauteuils bas avec une tablette pour les enfants qui commencent à être autonomes. Un fauteuil est à disposition pour les professionnels qui donnent les biberons. Et un fauteuil d'allaitement dans un coin de la salle de vie bébés, pour les mamans qui souhaitent allaiter.</p> <p>Pour une question pratique et d'hygiène, la biberonnerie est placée dans la salle d'éveil des bébés.</p> <p>La cuisine a une position stratégique au sein de l'établissement autant pour le service des repas que pour la réception des fournisseurs : elle est accessible de l'extérieur (pour la livraison des denrées). Elle répond aux normes HACCP et dispose de rangements en nombre suffisant pour les stocks.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les repas sont élaborés sur place et propose une alimentation diversifiée et adaptée en privilégiant des denrées achetées localement. Un agent ayant suivi la formation normes HACCP et des connaissances dans l'alimentation des tous petits, est missionné sur la confection des repas, servis dans de la vaisselle éco responsable.
<p><u>Le sommeil</u></p>	<p>Afin de faciliter le sommeil des enfants, 2 dortoirs pour mettre environ 15 lits de moyens grands. 1 dortoir pour les bébés pour 7 lits.</p> <p>Chaque dortoir dispose d'un hublot donnant sur la salle d'activités ou de vie permettra de faciliter la surveillance.</p> <p>L'éclairage des dortoirs est indirect avec une intensité variable (variateurs)</p>

<p><u>L'hygiène</u></p>	<p>Il y a deux salles de change : une pour les bébés et une pour les plus grands dont l'accès se fait depuis les salles de vie. Elles disposent chacune d'un point d'eau à côté des tables de change. Dans la salle des bébés : des rangements pour les couches, et les produits d'hygiène. Dans la salle de change des plus grands est installé un lave mains pour les enfants et des petits WC. On y trouve également des rangements pour les produits d'hygiène. Des panières à linge sale fermées seront disposées dans les salles de change.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une buanderie contient un lave-linge, un sèche-linge, un étendoir, des rangements pour les produits de lavage et pour le linge. Nous y trouvons également une armoire de séchage et de désinfection pour le linge (si nécessaire), les jouets et autres objets nécessitant une désinfection.
<p><u>Salle mutualisée</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cette salle a été proposée suite à une réflexion partagée sur les besoins du territoire en termes de demandes d'accueil et d'offre pour répondre à ces besoins. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le constat : le territoire bénéficie de trois structures d'accueil, un LAEP (lieu d'accueil enfants/parents), une ludothèque, un RPE. Afin de poursuivre la cohésion et l'harmonisation du travail des professionnels de l'enfance et offrir un accueil cohérent sur le territoire, ces derniers ont proposé d'intégrer le RPE au projet en mutualisant un espace du multi accueil. ○ En élargissant le projet de cette manière, la structure accueillera plus de public (enfants, parents, professionnels...) et son rayonnement s'en trouvera amplifié. ○ La salle sera réservée les matins par la crèche (3 matins par semaine par groupe) et par les assistantes maternelles du RPE (1 à 2 matins par semaine). ○ Le sol : un revêtement antichoc. ○ Les espaces de la salle : un espace sécurisé pour les bébés, un coin dînette et du matériel de motricité qui pourra être rangé dans un espace dédié, un coin de change avec un point d'eau. ○ Le matériel : <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 tables de 8 places, 1 table demi-lune de 3 places et 14 chaises enfants ■ 6 tables adultes de 6 places et 19 chaises (qui doivent pouvoir se ranger facilement et sans prendre de place dans le placard dédié) ■ Des tapis de motricité ■ Des modules de motricité

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Balles et ballons en mousse et en plastic ▪ Bac à livres ▪ Un poste CD ▪ Jeux : dinette, puzzle, jeux éducatifs, jeux d'éveil, tapis d'éveil. ▪ Matériel éducatif (feutres, peinture...) et une armoire pour les ranger.
<u>Les espaces réservés au personnel</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Vestiaire du personnel : une entrée séparée de celle du hall d'entrée des familles (côté rue Waldeck Rousseau). Le vestiaire est attenant de la salle de pause et proche du hall d'entrée. Le vestiaire dispose d' un lavabo et deux toilettes pour le personnel avec une douche dans chacun , des casiers qui ferment à clé et des portes manteaux. • La salle de pause : permet au personnel de prendre ses repas. Elle contient une table et 4 chaises, un four micro-ondes, un réfrigérateur/congélateur, un double évier, des rangements pour la vaisselle. • Le bureau : disposant de 2 fenêtres, et situé près de l'entrée afin que la directrice puisse voir les familles qui arrivent et que les familles puissent rencontrer la directrice si besoin aussi. Deux bureaux et 2 ordinateurs, en vis-à-vis ainsi qu'une imprimante permettent à la directrice et son adjointe de travailler ensemble , de recevoir les familles. Cet espace comporte un lavabo. • Un local technique et d'entretien pour le personnel technique, contient la chaudière, du rangement pour le matériel technique... Il se situe au niveau de la chaufferie. • Le local à poubelles : doit se situer du côté de la cour et près de la plonge. Les poubelles seront évacuées rue Marceau, car le ramassage s'effectue de ce côté et de plus, il y a des escaliers côté rue des frères Reclus.

➤ Projet éducatif : les choix pédagogiques de l'équipe

Le souhait de l'équipe est de ne pas systématiser l'accueil des enfants en fonction de leur âge, mais plutôt d'optimiser les groupes en fonction de leur autonomie et de l'évolution de leur développement. À tout moment, grâce à l'observation de l'équipe, si un enfant a des difficultés à s'y adapter, il pourra intégrer un autre groupe.

A. Les valeurs de l'équipe :

Notre équipe est accessible, réactive et à l'écoute dans la prise en charge des enfants et de leurs familles. Nous nous efforçons de nous adapter au rythme de chaque enfant et cet accueil individualisé est au cœur de notre pédagogie.

Nos engagements :

- **Pour les enfants** : sécurité, bien-être et épanouissement, accompagnement dans la prise de risques réfléchie, valorisation de leurs acquis, les aider à faire mais ne pas faire à leur place pour qu'ils parviennent à une certaine autonomie.

Apprendre à l'enfant à se respecter pour qu'il parvienne à respecter les autres enfants, sa famille et l'ensemble du personnel. Pour se faire, l'adulte devra lui aussi respecter les enfants. L'ensemble de ces fondamentaux fera de la crèche un lieu de partage où l'on apprend le « vivre ensemble ».

- **Pour les familles** : écoute et apports théoriques dispensés à leur demande pour leur permettre de réfléchir à leurs postures éducatives, disponibilité et fiabilité.

Un principe essentiel à prendre en considération est le respect des cultures et des différences, mais aussi le respect des choix des parents et rester dans la continuité éducative.

B. Les différents besoins

1 l'accueil : lors de tout accueil, un membre de l'équipe est systématiquement mobilisé pour accompagner l'enfant et sa famille afin de faciliter la séparation. S'il est présent cet accueil se fera par le référent de l'enfant. Cet accueil s'organise dans le couloir qui mène aux 2 salles de vie, là où se trouve les portes manteaux et la table à langer. Chaque famille est accueillie individuellement pour permettre la confidentialité. Les autres familles attendent leur tour dans le hall d'entrée.

Afin que la qualité de cet accueil soit maintenue tout au long de la journée, la personne référente s'appuiera sur un autre membre de l'équipe qui prendra l'enfant en charge pour la fin de la journée ou lors de ses absences.

Au départ de l'enfant, l'accueil s'entend également par un échange avec les familles relatant le déroulement de la journée, dans les mêmes conditions que le matin. Pour la continuité de la qualité de l'accueil, c'est le référent « relais » qui s'en chargera.

2 les repas : l'objectif de l'équipe étant l'acquisition de l'autonomie, elle accompagnera l'enfant dans la découverte du plaisir de manger seul en passant du biberon à la petite cuillère. Toujours accompagné de l'adulte, il parviendra à faire seul dans une ambiance conviviale. Les repas préparés à la crèche proposeront une alimentation diversifiée qui lui permettra de découvrir les goûts différents.

3 le sommeil : notre projet commun est en priorité le respect des rythmes de sommeil, à la fois selon les âges mais également en fonction des besoins de chacun. Chaque enfant est installé confortablement dans un lit adapté à son développement.

Nous tenons à ce qu'un agent soit présent lors de l'endormissement des enfants qui dorment sur les banquettes et du réveil, mais aussi tout au long de la sieste afin d'apporter une sécurité affective indispensable au bien-être des enfants.

4 l'éveil : Dans chaque groupe, l'espace sera aménagé en fonction des besoins de l'enfant et de son développement.

Lors des regroupements, matin et soir, les enfants partageront les jeux dans un espace convivial leur permettant de se familiariser à d'autres lieux, à l'ensemble des professionnelles et des enfants de chaque groupe. Ces échanges faciliteront l'adaptation lors d'absences éventuelles des professionnelles référentes.

Les espaces sont communicants et le plus souvent possible ouverts. Ceci va permettre, à certains moments de la journée, notamment lors de la mise en place d'activités, d'accueillir, lorsqu'ils le désirent, les enfants de l'autre groupe pour partager un jeu, une histoire.

Lorsque nous le jugerons utile pour le bien-être des enfants, nous cloisonnerons les espaces et proposerons des activités en lien avec leurs capacités. Cela permettra d'individualiser les jeux avec un nombre d'enfants plus restreint. Cette organisation offrira quelques moments plus calmes avec une qualité d'écoute et d'échanges entre les professionnelles et les enfants.

Concernant la vie en collectivité, le choix de l'équipe pour le bien-être des enfants est le suivant :

- Les enfants doivent pouvoir s'habituer :
 - A tous les lieux de la crèche (la porte entre les deux salles restera très souvent ouverte : permettre la circulation d'un groupe à l'autre)
 - A tout le personnel (un référent par enfant, mais chaque membre du personnel doit connaître tous les enfants et ainsi être reconnu par les enfants)
 - Aux autres enfants.
- Des moments communs (activité lecture...) et des moments séparés par groupe (activités nécessitant des petits groupes ou des facultés liées à leurs capacités...)

D'autre part, le professionnel accompagnera les enfants dans la découverte de son corps et l'éveil de ses sens stimulés par des jeux adaptés : Pour les plus petits, pour répondre à leurs besoins nous proposerons des activités très diversifiées (jeux moteurs, de manipulation, comptines, histoires...etc.). Pour les enfants plus grands, le professionnel réfléchira à des coins à thèmes que l'enfant pourra choisir, explorer selon son rythme et ses envies.

A certains moments de la journée, pour favoriser la créativité et la concentration, des activités dirigées seront proposées.

5 l'hygiène : les soins d'hygiène sont des moments privilégiés réservés à chaque enfant durant lesquels une attention particulière sera portée sur l'état général de l'enfant (lésions cutanées, éruptions...etc.). Ces soins donnés dans la douceur et le respect seront des moments propices à échanges entre adulte et enfant. Notre objectif se porte également sur l'acquisition de la propreté en lien avec les familles selon leur conception qu'ils ont de cet apprentissage. Cette initiation ne pourra débuter qu'après une entente avec la famille.

À tous moments de la journée, le lavage des mains sera proposé aux enfants.

C. Les temps de transition

Les activités sont réalisées principalement le matin à partir de 9h30 dès que l'équipe est en nombre suffisant et que les groupes d'enfants sont constitués. Nous proposons également des activités en début d'après-midi pour les enfants qui ne sont pas à la sieste ou après le goûter en attendant le retour des parents. Entre 2 activités, les enfants sont prévenus de la fin de l'une et du début de la suivante. L'équipe leur propose de ranger l'espace, un temps de repos ou des jeux libres entre les 2 pour respecter les rythmes de chacun. Et dans la même optique, nous tentons de proposer des activités en alternance, une dynamique et une plus calme.

Par exemple, lors de la séparation avec les parents, un rituel peut être installé pour faciliter ce moment qui peut générer des angoisses chez l'enfant, comme un au revoir à la fenêtre. Autre temps de transition : avant le repas, un groupe d'enfants peut venir aider à mettre le couvert. Ou encore : au moment des changes, les plus grands peuvent aller chercher leurs couches. De mêmes, des temps de relaxation sont instaurés avant la sieste et en fin de journée, avant le départ.

La journée est fractionnée en divers moments y compris les repas et goûters ainsi que la sieste ou les changes qui pour les enfants sont associés à des activités. Nous tentons d'instaurer des rituels entre chacun de ces temps, afin que les enfants puissent avoir leurs repères.

D. Les limites

Nous posons des limites pour assurer la sécurité des enfants dans l'exploration de leur environnement. Nous formulons des règles claires, en petit nombre pour la facilité de compréhension et le respect de ces règles par les enfants. Et en ce sens, nous misons sur la constance de nos dires à chaque instant et en totale cohésion entre tous les membres de l'équipe. Ces limites restent de mise en présence des familles pour une cohérence éducative. Cela permet aux familles de prendre conscience de la nécessité d'instaurer des règles pour aider leur enfant à grandir avec, parfois, quelques frustrations.

Contrairement aux rituels, instaurés dès le plus jeune âge, les limites seront posées plus tard selon l'âge et le développement de l'enfant. Les règles vont alors être répétées plusieurs fois pour pouvoir être intégrées par l'enfant.

La vie en collectivité nous amène à demander aux familles le respect de nos méthodes éducatives présentées dans le projet pour établir une relation de confiance mutuelle.

E. Le développement durable au cœur de nos actions

Les lieux d'accueil de la petite enfance sont des lieux de prévention précoce où parents et professionnels s'interrogent sur leurs pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants et transmettre les valeurs du développement durable à la génération future.

Les principaux axes d'action sont déclinés comme suit :

✓ **Les locaux :**

- Dans le souci de minimiser la consommation énergétique, la crèche est munie d'éclairages à technologie LED.
- La surveillance de la qualité de l'air dans les structures Petite Enfance (n°2021-1131 du 30 Août 2021), applicable au 1er janvier 2018, a déjà fait l'objet de contrôles. L'aération des espaces est pratiquée plusieurs fois par jours.

✓ **Les achats responsables :**

- La démarche d'achat responsable s'applique autant que possible sur les biens de consommation courante et sur les outils informatiques avec la dématérialisation de la relation administrative.

✓ **L'Alimentation :**

- La structure s'est engagée, via la formation d'agents, à respecter les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé) (<http://www.mangerbouger.fr/pnns>), mais aussi à :
 - ♦ Privilégier la saisonnalité et la qualité des produits, ainsi que des cuissons adaptées
 - ♦ Servis dans de la vaisselle éco responsable
 - ♦ Ajuster le nombre de repas au plus proche des effectifs réels
 - ♦ Animer des ateliers d'éveil au goût, en lien avec les saisons
 - ♦ De recycler une partie des restes des repas, par le biais de 2 poules

✓ L'entretien/le nettoyage des structures :

- Afin de garantir un air sain et le respect de l'environnement, des éco-détergents à base d'ingrédients biologiques, certifiés Ecocert et contact alimentaire sont en partie utilisés pour l'entretien de nos structures. La centrale de distribution des produits garantit un dosage maîtrisé pour une consommation raisonnée.
- Le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibres qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau, et régulièrement les locaux et le petit matériel sont nettoyés à la vapeur avec une centrale vapeur, ou dans une armoire désinfectante à l'ozone.

✓ La politique sociale

- Privilégier le recrutement de professionnels habitant sur le territoire.
- Dispenser des formations, et encourager la professionnalisation par la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Accompagner toutes les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale
- Tendre à la mise en application de la Charte de la Parentalité ainsi que des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

✓ La pédagogie :

- Ayant un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants, les gestes simples peuvent être facilement transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau etc...
- Les activités servent de support aux actions de sensibilisation : ateliers de recyclage à partir de matériaux de récupération (boîtes de lait, de mouchoirs, bouchons.), travail sur les fruits et légumes de saison, et la création de jardinières (fleurs, potager.), création d'un poulailler, qui présente un intérêt pédagogique et écologique en recyclant tout ou partie les déchets alimentaires des différents repas, afin de les sensibiliser au « non gaspillage ».

✓ Les écogestes du quotidien :

Nous encourageons nos équipes à adopter un comportement responsable, et à transmettre ces valeurs aux enfants.

- ♦ Recycler : Collecter les piles, les cartouches d'impression, les capsules de café via la mise en place de containers dédiés dans nos structures. Recycler les restes de nourriture en adoptant 2 poules
 - ♦ Trier : Trier consciencieusement les déchets selon ce qui est mis en œuvre localement.
 - ♦ Lutter contre le gaspillage : Économiser l'énergie, l'eau, le papier, les essuie-mains.etc.
- Optimiser la durée de vie de nos appareils électroménagers, en respectant le mode d'emploi

III. Autres éléments règlementaires.

A. Les différentes prestations d'accueil proposées

TOM POUCE est une structure d'accueil à temps partiel ou complet pour les enfants de 10 semaines à 4 ans. Nous pouvons ainsi accueillir 20 enfants au sein des locaux de la crèche collective.

C'est avec les parents que la communauté de communes du pays foyen que les directrices choisissent le placement le plus adapté aux besoins et aux désirs de la famille sur l'une ou l'autre des 3 crèches.

1. L'ACCUEIL OCCASIONNEL ET REGULIER AU SEIN DE LA CRECHE COLLECTIVE

L'autorisation d'ouverture est délivrée par le Président du Département, par l'intermédiaire de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) qui détermine l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement et le nombre de places d'accueil autorisées.

Le nombre maximum d'enfants présents ne peut être supérieur à 20 simultanément.

Jours et heures d'ouverture :

- TOM POUCE est ouvert du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30

Fermeture :

- Samedi et dimanche.
- Jours fériés.
- Lundi de Pentecôte.
- 2 journées pédagogiques, en été, réservées au travail d'équipe.
- Une semaine entre noël et nouvel an.
- Vacances d'été (3 semaines sur les mois de juillet et août)
- Week-end de l'Ascension.

La Communauté de Communes du Pays Foyen se réserve le droit, par l'intermédiaire de la directrice, de prendre une décision supplémentaire de fermeture (intempéries, raison de sécurité...).

Les jours et heures de présence de l'enfant en crèche seront précisés sur la fiche d'engagement signée par les parents (avant signature du contrat) dont la place a été attribuée lors de la réunion de la commission d'attribution des places en crèche.

La famille devra respecter les horaires d'engagement du contrat.

Il n'y a pas d'accueil d'enfants entre 11h et 12h30, tout comme il est demandé aux parents, si possible, de ne pas venir les chercher dans ce créneau horaire. Et ceci afin de ne pas couper le rythme des enfants et de leur permettre de prendre le repas dans le calme et à l'équipe de leur être totalement disponible.

a) L'accueil régulier

L'âge des enfants accueillis en régulier va de 10 semaines (fin du congé maternité) à 4 ans.

Cet accueil fera l'objet d'un contrat signé entre la famille et l'établissement.

Les modalités d'accueil de l'enfant sont formalisées au terme d'un contrat signé entre les parents et la Communauté de Communes du Pays Foyen. Ce contrat d'accueil précise le temps

de présence choisi, c'est-à-dire les jours, l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant et les différentes modalités selon lesquelles il peut être résilié.

Selon disponibilités, et après accord de la directrice, les parents pourront faire une demande écrite au Président de la CDC pour pouvoir modifier le contrat, s'ils le souhaitent.

La mensualisation repose sur le principe de la place réservée et s'applique quel que soit le rythme et la durée de fréquentation de l'enfant. Elle sera établie sur une base horaire.

b) Accueil " occasionnel- ponctuel "

Cet accueil fait l'objet d'un contrat entre la famille et l'établissement qui ne peut excéder 6 mois. La directrice étudie avec les parents le besoin et détermine alors le mode d'accueil le plus adapté.

Le contrat est établi et signé dans les mêmes conditions que pour l'accueil régulier.

Un accueil en demi-journée est possible, soit de 7h30 à 12h30 avec le repas pris à 11h30, soit de 12h30 à 18h30 avec le goûter (mais sans repas). Tout dépassement des heures contractualisées entraînera une facturation supplémentaire le mois suivant. Les heures supplémentaires sont facturées au même tarif que les heures contractualisées.

Chaque cas sera étudié à l'inscription pour que les conditions les plus adaptées pour l'enfant soient choisies par la famille.

c) Accueil " occasionnel- non récurrent "

Cet accueil fait l'objet d'un contrat entre la famille et l'établissement. Le planning de la famille n'est pas fixe : c'est-à-dire, ni les mêmes jours, ni les mêmes heures possibles à l'année. Le contrat est établi et signé dans les mêmes conditions que pour l'accueil régulier, sans planification hebdomadaire. L'accueil est adapté en fonction du besoin des parents, qui, cependant, doivent fournir leurs plannings 15 jours minimum avant l'accueil de l'enfant.

d) Accueil " d'urgence "

Cet accueil reste à l'appréciation de la directrice et concerne une urgence sociale ou un besoin qui n'a pu être anticipé. L'enfant n'est pas connu de la structure. Ceci reste une aide ponctuelle limitée et devant permettre au parent de trouver une solution. Deux places sont réservées à cet accueil.

e) Allaitement maternel

Dans le cas d'un allaitement maternel, il pourra être autorisé à la maman de venir nourrir son enfant à n'importe quel moment de la journée.

B. Disposition pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap

Les structures d'accueil de la petite enfance ont une mission de prévention et de socialisation propre à favoriser une insertion sociale globale, cela suppose un partenariat actif et un accueil de la différence. Nous nous attachons ainsi à observer les enfants afin de prévenir d'une possible pathologie, ou autre problème, et permettre un dépistage précoce.

1. L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Les missions des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, redéfinies par le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021, supposent l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, à la demande initiale de la famille.

Cette éventualité s'inscrit dans le projet de la structure lorsque le handicap est compatible avec la vie en collectivité et que les conditions nécessaires à la qualité et à la sécurité de l'accueil sont assurées.

Après concertation avec la famille, le médecin traitant ou le pédiatre de la famille mesure la faisabilité de l'accueil et établie un certificat d'aptitude à la vie en collectivité. La décision finale appartient aux trois parties : médecin, famille, responsables du multi-accueil. Une dérogation peut alors être prononcée si l'enfant ne peut rentrer à l'école à l'âge requis. Si l'accueil ne peut être réalisé, les parents en seront informés et dirigés vers d'autres structures. Chaque accueil sera traité individuellement, mais toujours en lien avec les familles afin de répondre aux besoins particuliers de l'enfant et dans les meilleures conditions possibles. Les parents seront tenus informés des éventuels risques encourus par l'enfant au sein du groupe. L'accueil de cet enfant ne sera pas différent de celui des autres enfants, mais plus adapté à la problématique, rythmes personnels respectés, niveau d'étape de développement pris en compte, écoute et attention aussi bien envers l'enfant que pour ses parents.

Un PAI sera établi par le pédiatre ou médecin traitant de l'enfant, après une rencontre parents/directrice/référent santé.

La puéricultrice et l'éducatrice pourront rencontrer les parents et éventuellement les intervenants extérieurs pour offrir un accueil adapté. De plus, cela permettra de préserver les liens enfant-parents.

Néanmoins s'il s'avérait que l'établissement n'était plus adapté à l'enfant (taille de l'enfant, comportement inadapté, évolution de la pathologie...) les services concernés et la famille en seraient directement informés pour qu'une meilleure orientation puisse être mise en place. Le départ de l'enfant ne peut se faire qu'en parfait accord avec la famille et les éventuels services d'accompagnements.

2 L'ENFANT EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ÊTRE

Dans le cas de suspicion d'enfant en danger ou en risque de l'être, l'objectif est la protection de celui-ci. Le constat va s'effectuer avec l'ensemble des personnels concernés (équipe, PMI, services sociaux). Dans un cas de suspicion, la directrice devra émettre une information préoccupante auprès des services sociaux après en avoir informé les familles.

Si le besoin de soins médicaux s'impose, les familles en seront informées et les soins seront organisés en liaison avec le médecin traitant.

L'équipe est vigilante et peut être amenée à en effectuer un retour auprès des services compétents.

C. Labellisation AVIP

La crèche Tom Pouce est située en Centre-ville mais en zone rurale, avec une population comprenant un taux de chômage important et de réels besoins de prise en compte des différentes difficultés rencontrées.

L'équipe de la crèche Tom Pouce a souhaité demander la labellisation de la crèche au dispositif AVIP de façon à permettre aux familles en difficultés de recherche d'emploi d'avoir un mode de garde adapté à leurs besoins et créer un relationnel avec les partenaires de l'insertion.

Le dispositif AVIP représente un projet qui a du sens, un réel travail en partenariat, collaboratif et fédérateur.

Ce dispositif permettra de faciliter l'accès aux modes d'accueil pour tous les enfants. La crèche AVIP représente un levier vers l'emploi afin de faciliter les démarches des familles et notamment des mamans, favorisant légalité femme-homme dans la recherche d'emploi, lever les freins sociaux et professionnels.

Le modèle du multi-accueil Tom Pouce qui combine de l'accueil régulier, d'urgence ou occasionnel s'adapte bien au modèle Avip. Il présente l'avantage de pouvoir proposer différents types d'accueil, en fonction des besoins des familles. Cette modularité offre des avantages aussi bien pour l'établissement que pour les familles.

Les familles ayant fait une demande dans le cadre des crèches AVIP seront reçues par la directrice afin d'échanger sur leurs attentes. La directrice entrera en contact avec France Travail afin de définir les modalités, les besoins et attentes de chacun.

Toutes les familles (places AVIP ou non) seront invitées à la réunion d'information de pré rentrée en juin, afin d'obtenir toutes les informations de fonctionnement de la crèche, de rencontrer les équipes, de définir le rôle de chaque interlocuteur (BEJ, RPE, directrice de crèche, chargée de coopération Petite Enfance).

Il s'agit aussi d'impliquer les familles dans le fonctionnement du projet en les encourageant à rester sur la structure, à échanger, à participer aux activités proposées, aux actions parentalité du service, à être acteur participatif du mode de garde de leur enfant : actions collectives, participation au spectacle, partage de savoir-faire...

La directrice de la crèche sera identifiée comme référent spécifique, au sein de la crèche, en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, pour toutes questions relatives à l'accueil de l'enfant et d'assurer le lien et l'évaluation avec le référent France Travail et les acteurs de l'insertion.

Le parent demandeur d'emploi, volontaire pour disposer d'une solution d'accueil adaptée pour son enfant et d'un accompagnement intensif vers l'emploi, contractualise un engagement avec la crèche AVIP et France Travail. Il s'engage à respecter le contrat signé selon les modalités définies lors de l'inscription et respecte le règlement de l'établissement. Un point régulier sera fait entre la famille, l'équipe et la directrice lors de rencontres.

Le parent bénéficiaire s'engage à mener une démarche active de recherche d'emploi, rendue possible par l'accueil au sein de l'établissement.

La crèche s'engage à accueillir l'enfant à minima 10 heures par semaine, et à moduler cet accueil pour répondre aux besoins du parent bénéficiaire dans le cadre de ses démarches (rendez-vous, formation, stage en entreprise, etc.), à la demande du référent France Travail. France Travail ou le conseiller professionnel, s'engagent à accompagner le parent dans une démarche intensive de recherche d'emploi sur une durée initiale de six mois, renouvelable une fois à la suite d'un bilan partagé dès lors que le parent bénéficiaire est toujours en recherche active d'emploi.

Si au terme de la période d'accompagnement de 12 mois maximum le parent n'a pas retrouvé d'emploi, la crèche lui permettra de bénéficier d'un accueil de son enfant à minima un jour par semaine et l'informer des autres modes de garde existants, jusqu'à la scolarisation (par l'intermédiaire du RPE).

IV. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. L'IMPORTANCE DU TRAVAIL D'EQUIPE

L'équipe éducative de la structure TOM POUCE est pluridisciplinaire. Chaque professionnelle exerce un rôle déterminant, et complète les compétences des autres par ses capacités propres. Afin qu'il y ait une cohésion dans l'action éducative, il est nécessaire que le travail d'équipe s'effectue dans les meilleures conditions, ce qui suppose une communication régulière que ce soit par la transmission journalière des informations concernant les enfants, la mise en place de projets, ou la résolution interne de possibles conflits. Le bien-être des enfants et la réponse aux besoins des familles doivent rester les objectifs communs à toute l'équipe, même si les moyens d'y parvenir peuvent être multiples et inhérents à chaque individualité.

L'esprit d'équipe est indispensable au bénéfice d'un exercice professionnel exigeant. Il va trouver sa source dans la diversité des qualifications, la complémentarité des savoir-être et savoir-faire. Chacun doit pouvoir trouver une place reconnue et valorisée. Les capacités à pouvoir se soutenir, se relayer, lors de temps forts ou difficiles vont favoriser un climat paisible et serein.

Il est important que chaque professionnelle se sente partie intégrante de l'équipe éducative. C'est pour cela que les réunions d'équipe sont importantes. Elles s'imposent en tant qu'outil d'évaluation, faisant suite à des temps d'observation. Elles permettent la réflexion commune, les remises en question et définissent les orientations stratégiques à adopter.

Ces réunions permettent aussi d'échanger et d'analyser ensemble les pratiques professionnelles quotidiennes. Elles ont lieu en moyenne tous les mois.

Des séances d'analyses des pratiques (3 sur l'année) permettent à l'équipe d'échanger avec une professionnelle sur des problématiques ou des interrogations rencontrées tout au long de l'année

Nous sommes ainsi dans l'équipe éducative :

- 1 Educatrice de jeunes enfants
- 1 Puéricultrice
- 3 Auxiliaires de puériculture
- 3 Animatrices (CAP AEPE)

2. LA DIRECTRICE, EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

La direction de la crèche est assurée par une éducatrice de jeunes enfants qui intervient sur différentes missions :

Une mission de veille sanitaire :

- Mise en place et suivi des règles d'hygiène avec la directrice adjointe puéricultrice
- Accompagnement de l'enfant et de sa famille.
- Information des familles.
- Administration des médicaments en crèche, en l'absence de la puéricultrice
- Mise en place d'un protocole en partenariat avec la puéricultrice
- Respect des règles d'hygiène et mise en place des protocoles.

Une mission éducative :

- Formation, suivi et organisation de l'équipe.
- Elaboration des projets.
- Partenariats.

Une mission administrative :

- Gestion du personnel, planning, animation et coordination de l'équipe.
- Planning et accueil des stagiaires et de leurs enseignants.
- Elaboration, mise en œuvre et suivi du projet éducatif et social avec l'équipe.
- Participation à l'élaboration du règlement intérieur.
- Tâches administratives, relations avec les différents partenaires éducatifs, culturels, coordinateurs et élus.
- Gestion du matériel.
- Gestion du budget alloué

Une mission de coordination :

- Accueil des parents et des enfants.
- Prise en compte de la demande des parents.
- Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif.
- Animation des réunions de travail en équipe ; ou d'information pour les familles avec possibilités d'intervenants extérieurs.
- Encadrement de la puéricultrice, l'équipe éducative, auxiliaires de puériculture, animatrices, assistantes maternelles, stagiaires et personnel de remplacement.

3. LA PUERICULTRICE, en continuité de direction

La continuité de direction est assurée par la puéricultrice.

Une mission de soins :

- C'est la référente santé et d'accueil inclusif :
 - elle veille à l'intégration des enfants en situation d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, et le cas échéant, il participe à la mise en place du PAI par le médecin traitant de l'enfant.
 - Elle est garante des protocoles d'action dans les situations d'urgence (administration d'antipyrétiques, de conduites à tenir en cas de soins d'urgence) en concertation avec la responsable de structure.
 - Elle veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses, d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
 - Elle fixe les cas d'éviction pour lesquelles l'enfant ne pourra pas être accueilli.
 - La référente santé assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, voire des parents. Elle garantit et veille au secret médical.

Elle supervise :

- Administration des médicaments sur prescription médicale
- Mise en place en partenariat avec la directrice, des suivis de règles d'hygiène, rédaction d'un protocole de soins
- Mise en œuvre et suivi du PAI en relation avec le médecin de la famille

Une mission éducative :

Elle favorise le développement global de l'enfant en lien avec la famille, en proposant des activités adaptées. Elle garantit la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille, stimule les initiatives de l'équipe et participe à l'élaboration du projet d'établissement. Elle participe aussi à la formation des stagiaires. En l'absence de la direction et par délégation, elle prend en charge des tâches liées à cette fonction, afin d'assurer la continuité de ce poste.

- Prise en charge des activités psychopédagogiques, éducatives, d'éveil et d'apprentissage et animations de celles-ci par le biais de matériel adapté aux âges et au développement de chacun dans un environnement propice.
- Participation au travail social par la prévention, l'observation, l'écoute et l'accompagnement de l'enfant et de la famille. Cet accompagnement sera plus spécifique pour les familles en situation défavorisée et pour les enfants porteurs de handicap.
- Accueil des parents et des enfants dans le respect des cultures.
- Participation aux soins d'hygiène, de bien-être et de confort des enfants.
- Formation et encadrement des stagiaires.
- Connaissance des divers partenaires, de leurs rôles et des ressources proposées par le territoire

Une mission de gestion :

- Préparation et participation aux réunions de travail en équipe,
- Gestion du matériel, mobilier, stock.
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement et du projet social

La puéricultrice est placée sous l'autorité hiérarchique de la directrice éducatrice de jeunes enfants.

Son rôle est double, d'une part ses missions propres et d'autre part les remplacements de la directrice pendant ses absences. Elle met en application le règlement intérieur et veille à son respect par le personnel ainsi que le règlement de fonctionnement pour les familles.

Lors de l'absence de la directrice, elle assure l'astreinte, en remplit toutes les fonctions, missions et prérogatives qui ne peuvent attendre son retour, sans que celle-ci soit déchargée de sa responsabilité juridique. Elle assure provisoirement la fonction hiérarchique, prend les décisions dans la continuité du projet d'établissement et dans l'intérêt de la structure.

Elle travaille en partenariat et sous l'autorité de la coordinatrice petite enfance.

Dans le cas exceptionnel de l'absence simultanée de la directrice et de la puéricultrice, c'est aux auxiliaires de puériculture à veiller au bon fonctionnement de l'établissement, sous l'autorité de la coordinatrice.

4. L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

De par sa formation, l'auxiliaire de puériculture est garante de la satisfaction des besoins de l'enfant. Sa présence constante en fait un des interlocuteurs privilégiés.

Leur rôle est de répondre aux besoins des enfants, de les accompagner dans leur développement global dans le respect du projet pédagogique.

Une mission éducative :

- Anime des ateliers.
- Implication dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif et pédagogique de l'équipe.
- Accueil des enfants et de leur famille : accompagnement, transmission, prise en compte de leurs besoins
- Accompagnements des stagiaires

Une mission de prévention :

- Observation de l'enfant.
- Garante de la sécurité de l'enfant.
- Hygiène des enfants.
- Participation de l'hygiène des locaux.
- Désinfection des jouets.
- Participation à la gestion de la liste de course et des produits d'hygiène.
- Fait respecter les protocoles d'hygiène.

5. ANIMATRICE (CAP Petite Enfance)

Elles participent à l'éveil de l'enfant ; elles ont en charge l'entretien du matériel (désinfection) dans le respect des normes d'hygiène.

Une mission éducative :

- Accompagnement à la sieste.
- Participation aux activités d'éveil.
- Satisfaction de besoins des enfants.
- Accueil de l'enfant et de sa famille.
- Garante de la sécurité de l'enfant.
- Hygiène des enfants.
- Accompagnement des stagiaires

Une mission d'entretien :

- Participation de l'hygiène des locaux.
- Désinfection des jouets.
- Participation au nettoyage du linge.
- Responsable de l'organisation des dortoirs.
- Participation à la gestion de la liste de course et des produits d'hygiène.
- Fait respecter les protocoles d'hygiène.

6. LES STAGIAIRES

Issus des centres de formations de CAP Petite Enfance, d'EJE, d'AP ou autres, ils intègrent la structure pour un temps de formation terrain.

Ils adhèrent au projet pédagogique et agissent dans le strict respect des personnes et des lieux.

Ils sont aussi soumis au secret professionnel.

Leur mission, définie par une convention collective, suppose l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des travaux réalisés.

La présence d'un stagiaire majeur peut constituer un plus en matière de personnel disponible, au profit d'actions spécifiques ou de temps forts. Néanmoins, les stagiaires ne peuvent pas être considérés dans le personnel encadrant et reste sous notre responsabilité dans l'évaluation de leurs capacités.

Le partage des informations et des savoirs permet aussi à l'ensemble de l'équipe de rester informé et encourage une perpétuelle et nécessaire remise en question des pratiques professionnelles.

7. LA FORMATION CONTINUE

Dans une pratique en constante évolution, il est important de pouvoir prendre du recul, s'interroger, se documenter, échanger...

Les temps de formation proposés aux professionnelles de TOM POUCE répondent à ces nécessités sous forme de :

- Réunions d'informations, débats
- Participation aux soirées d'information organisées par le RPE
- Colloques, congrès
- Stages à thèmes
- Formations qualifiantes

Se ressourcer en abordant des thèmes correspondant aux intérêts du terrain, dynamise l'équipe et tend à optimiser son fonctionnement.

V. LA PLACE DES FAMILLES DANS LA STRUCTURE TOM POUCE

« Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille ».

1. LES PREMIERS PAS à TOM POUCE

La petite crèche Tom Pouce se définit comme un lieu d'accueil ouvert et souple. De la qualité d'accueil découle la confiance relationnelle à établir. La porte est ouverte à tous parents, futur parent ou famille au sens large du terme. Toute famille sera reçue au sein de la structure lors d'un temps de rencontre adapté et programmé.

C'est le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes du Pays Foyen qui assure la préinscription de l'enfant et reçoit les parents. Il explique aux parents les différents modes d'accueil afin de leur permettre de faire le meilleur choix possible en correspondance avec leurs besoins. Une visite de la structure est proposée.

Cette visite des lieux permet aux familles de s'imprégner de la vie de la structure, situer les actions dans l'espace et le temps. L'information délivrée vise à favoriser le dialogue et à établir une relation de confiance.

Des parents ainsi renseignés et rassurés seront plus à même d'adhérer au projet de la structure, de transmettre à l'enfant la confiance établie et de faciliter la séparation.

2. LA PERIODE DE FAMILIARISATION

Après la préinscription, l'adaptation de l'enfant commence ; la familiarisation de l'enfant mais aussi des parents, apprendre à se connaître et donc à se reconnaître, à se familiariser avec le personnel et les autres enfants mais aussi les locaux.

Pour que l'enfant s'intègre progressivement nous devons l'aider à découvrir un lieu inconnu. Ces parents viendront plusieurs fois avec l'enfant au multi-accueil, à des moments différents de la journée. Durant ce temps, parents et accueillants, pourront parler du rythme de l'enfant, de

ses besoins. Petit à petit l'enfant sera confié durant un temps très court qui augmentera au fur et à mesure de ses possibilités et sa capacité à se séparer.

Les parents auront toujours la possibilité de téléphoner à la structure.

3. L'ACCUEIL QUOTIDIEN, UN DIALOGUE CONTINU

Les familles sont accueillies dans un espace adapté (casiers, banquettes, coin douillet pour déshabillage des plus petits...) décoré des œuvres des enfants. Un tableau les informe des activités, des menus de la journée, sur les recommandations sanitaires ainsi que des informations sur la santé et le développement des enfants. Un casier est réservé pour chaque enfant avec une panière pour y ranger ses effets personnels.

Toute information relative à l'enfant suppose transmission orale et écrite (par le biais d'un cahier fourni par la crèche) afin d'assurer une continuité entre ce qui se vit à la maison et à la crèche. La structure se propose d'être aussi, pour la famille, un lieu de paroles et d'échanges qui, au contact des expériences vécues permet de répondre aux questionnements.

Ces liens établis trouvent leur prolongement lors d'animations conviviales telles que les fêtes, sorties où la participation des parents est souhaitable.

4. PARTICIPATION DE LA FAMILLE A LA VIE DE LA STRUCTURE

Les parents sont tenus informés des différents événements du multi accueil : sortie, activité particulière, théâtre.

Les familles peuvent participer si elles le souhaitent : réalisation de pâtisserie lors de la fête de noël, carnaval. Mais aussi : récupération de matériel : pots, boîtes, jouets délaissés mais en bon état.

Des événements sont organisés toute l'année. Ces moments doivent être conviviaux et permettre une sensibilisation aux échanges inter culturels et sociaux.

Des temps d'échanges pourront avoir lieu pour tous les parents des enfants accueillis, ceci pour donner les informations générales de fonctionnement, rappeler les principaux points du règlement, et permettre à chacun de se connaître et de pouvoir échanger sur diverses questions.

En conclusion, nous espérons faire de ce lieu un espace chaleureux où chacun puisse trouver sa place, sans jugement de valeur, dans un cadre agréable et confortable.

VI. RELATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

1. LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

C'est une relation d'écoute et de conseils. Réunions avec le conseiller territorial ; notamment pour la présentation des bilans annuels et des projets de la structure.

2. LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

C'est une relation de travail et de partenariat avec la conseillère technique, qui est aussi invitée lors des réunions de bilans annuels.

3. LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

C'est une relation de partenariat :

- Avec le médecin et les puéricultrices de la P.M.I. : concertations à propos des notions d'hygiène et de sécurité, mais aussi en rapport avec la santé de l'enfant, l'aménagement de l'espace et l'agrément, en accord avec les familles.
- Avec la puéricultrice, les assistantes sociales et les éducatrices du service lors d'accueil plus spécifique d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, en accord avec les familles. Tout ceci à titre de prévention et de dépistage.

La puéricultrice rencontre ces différentes personnes plusieurs fois dans l'année et peut être appelée à participer aux réunions de synthèse concernant certains enfants accueillis.

C'est aussi une relation d'écoute et de conseil.

4. LES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX et COMMUNAUTAIRES

L'accueil de loisirs

Rencontre avec la directrice dans le cadre de projets communs (Journées de la Petite Enfance) et de la mutualisation du personnel.

La médiathèque

Certains jeudis matin un moment est réservé exclusivement pour la crèche et le RPE. Une animatrice raconte des histoires et permet l'échange et le prêt de livres.

La ludothèque

Un vendredi par mois les enfants sont accueillis à la ludothèque ou il trouve un espace aménagé, adapté et réfléchi par la ludothécaire qui va animer avec les professionnelles de la petite enfance ce temps de rencontre.

Les services techniques

Ceux-ci peuvent intervenir pour la maintenance des bâtiments et leur entretien, ainsi que pour certains travaux, après demande de la directrice.

CONCLUSION

Notre désir est de faire de la crèche TOM POUCE un lieu où il fait bon de s'y retrouver, un lieu d'apprentissage, de découverte, de relation et pas seulement de la garderie.

Chacun doit pouvoir y trouver sécurité, espace et possibilité de s'exprimer. L'enfant sera accompagné dans l'acquisition de son autonomie, mais est libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le professionnel, le copain, le jeu ou l'activité proposés.

La collectivité permet à l'enfant de vivre en groupe tout en respectant l'autre, mais aussi soi-même.

Nous espérons que ce projet puisse conforter chacun dans ses façons d'être, optimiser ses savoirs au service d'une qualité d'accueil respectueuse et être adaptée à des exigences en constantes évolution.



CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

